Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 21 courant, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Victor Daubigny**, décédé à Roubaix, le 9 février 1882, dans sa 30e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille **Hien-Delerue**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur **Alfred-Joseph Hien**, boucher, décédé à Wattrelos, le 20 mars 1882, à l'âge de 26 ans et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 23 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin.

Ils vous prient aussi d'assister à l'Obit du Mois qui sera célébré en ladite église, le lundi 17 avril.

Correspondance

Les articles publiés dans cette partie du Journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

La question de l'église des Pères

Roubaix, le 19 mars 1882.

Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*,

En parcourant votre journal de ce journal, je relève dans la lettre de M. Lacquement le passage suivant, relatif à la question de l'église des Pères :

« J'ai ajouté que le clergé avait protesté contre ces conditions, parce que nous limitions le » nombre de prêtres, et que nous nous occupions de la durée du bail. — Une lettre en date » du 1er août dernier, signée de M. Lepoutre » *son représentant*, adressée à M. le Maire, en fait foi. »

Je trouve contraire aux convenances et aux usages de rendre publique, sans mon autorisation, une dépêche officielle que j'ai écrite comme consul des Pays-bas, et surtout d'en travestir le sens d'une façon si étonnante.

M. Lacquement a entrepris malencontreusement de démontrer que c'était le clergé qui, par sa résistance, avait compromis le succès de la réouverture de l'église des Pères. A bout d'arguments, il s'attaque à ma lettre et à mon nom, en me donnant la qualification bien inattendue de représentant du clergé.

Cette affectation dédaigneuse de paraître ignorer que ce n'est pas comme représentant du clergé que j'ai eu l'honneur de correspondre avec l'Administration municipale est faite sans doute dans l'intention de me blesser et de se moquer de moi ; — ou dois-je croire que ce n'est qu'une plaisanterie inspirée par l'influence de ce joyeux jour de la mi-carême ? En ce cas, si j'osais me permettre envers M. Lacquement les familiarités qu'il se permet avec moi. Je pourrais lui donner l'assurance que ma qualité de Consul ne me donne pas plus de droit de représenter le clergé, quoique je sois catholique, que sa qualité d'adjoint ne lui donne rien de commun avec l'Académie française, quoiqu'il soit instituteur.

Certainement j'aime et vénère le respectacle clergé de Roubaix, et je professe hautement que je suis catholique : il me serait difficile de le dissimuler à M. Lacquement, puisque nous avons été si longtemps voisins côte à côte à la messe dominicale de l'Eglise Saint-Martin, qu'il suivait avec une piété et un recueillement qui m'ont toujours édifié, et auxquels il m'est agréable de rendre hommage.

Mais ce n'est pas une raison pour croire que le clergé m'a chargé de la défense de ses intérêts. Il n'a besoin de personne pour cela.—Ceux-là me paraissent défendre efficacement ses intérêts qu'on croirait payés pour crier à tout propos contre la religion, puisqu'il est reconnu qu'un des plus signalés services qu'on puisse rendre à l'Eglise, c'est de la persécuter un peu.

Voici un extrait de la dépêche que j'ai eu l'honneur d'adresser le 1er août à Monsieur le Maire de Roubaix comme consul des Pays-Bas :

« Son excellence Monsieur le Ministre m'invite en ma qualité de principal locataire de cette chapelle et du presbytère, et de cessionnaire du bail au conseil de fabrique de la paroisse Notre-Dame, à m'adresser à l'administration municipale de la ville pour lui demander le sens de la première de ces conditions, celle qui limite à deux prêtres seulement le nombre des desservants, alors qu'auparavant les huit pères qui desservaient cette Eglise avaient peine à suffire aux soins religieux de plus de cinquante mille Belges et Néerlandais catholiques habitant Roubaix?

» Du moment que la commune n'a en aucun cas à subventionner cette chapelle, condition posée dans le bail et bien entendue, quel intérêt a-t-elle à faire cette restriction? Quels sont les motifs qui ont pu pousser le Conseil municipal à ingérer dans cette question, qui semble regarder le Conseil de fabrique seulement?

« J'ai donc l'honneur, Monsieur le Maire, de vous transmettre ces questions, en vous priant de vouloir bien me favoriser d'une prompte réponse, afin que j'en fasse part à son Excellence.»

Si M. Lacquement veut bien quitter un instant les hautes régions administratives où il s'occupe laborieusement du bonheur des Roubaisiens, et lire ma lettre plus attentivement qu'il ne l'a fait, il s'apercevra que je n'agis aucunement comme représentant du clergé, ainsi qu'il l'insinue je ne sais dans quel but ; que je ne proteste pas contre les restrictions de rapport, et me borne, comme j'en avais l'ordre, à transmettre une série de questions, et à solliciter des explications; et que le clergé, qui n'a jamais paru une seule fois dans toute cette longue affaire, proteste encore moins que personne.

La supposition qu'il fait de la prétendue résistance du clergé, même par mon intermédiaire, est donc entièrement gratuite et controuvée. Il ne faut pas lui imputer les fautes commises par d'autres.

Quant à l'autre assertion contenue dans la lettre de M. Lacquement que le clergé est favorable à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, c'est sans doute une autre plaisanterie attribuable à l'influence ci-dessus signalée; mais elle ne me regarde pas, et je laisse au bon sens public le soin d'en faire justice.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

Auguste LEPOUTRE.

BELGIQUE

L'AFFAIRE BERNAYS

M. Willemaers, procureur du roi, s'est rendu hier à Anvers, par le train de 9 h. 37 du matin. La justice a fait, à 2 heures de l'après-midi, une nouvelle perquisition dans les bureaux d'Armand Peltzer, en présence de Me Van Calster et de M. Van Bredael, commis de Peltzer.

« On a raconté, dit l'*Escaut*, que c'était pendant la nuit que le commis d'Armand Peltzer aurait reçu la visite de son patron, lorsque celui-ci l'aurait envoyé à Rotterdam pour y lancer une dépêche en destination de Vienne. C'était pendant le jour que cette mission a été confiée par Armand Peltzer à son commis, dans son bureau rue des Beggards. A cette époque ce commis était déjà filé par les agents de la justice.

» Craignant d'être fouillé, le commis de Peltzer avait caché dans sa bouche l'importante dépêche dont il était porteur, afin de la soustraire ainsi à des perquisitions éventuelles. Le commis a avoué ce détail dans l'instruction. Il prétend ne plus se rappeler le contenu de cette dépêche : il sait toutefois encore qu'elle était signée «Franz». Si la dépêche n'est pas retrouvée dans les effets de Léon saisis à Vienne, le parquet la retrouvera facilement dans les bureaux du télégraphe, à Rotterdam. »

FAITS DIVERS

— LE PROFANATEUR DE LA MI-CARÊME. — L'homme qui a trouvé plaisant de se livrer à la profanation d'un Christ en croix, en plein boulevard, et qui a été arrêté et conduit au poste, par les vaillants rédacteurs du *Clairon*, a été relâché le lendemain.

M. Taylor lui ayant fait décliner son nom et son adresse, s'est vu forcé de le remettre en liberté.

Maintenant, il est bien établi que le premier voyou peut impunément, en République, outrager les choses saintes. Il est vrai que l'exemple vient de certains personnages très haut placés.

Un dernier détail : le soir même, le héros se pavanait au bal de la Reine Blanche et narrait bruyamment ses exploits à des rôdeurs de barrières de ses amis.

C'est dans l'ordre.

— Samedi matin des incendiaires ont mis le feu à un grand hangar, aux « Albert Doks » à Londres ; le hangar a été complètement détruit, les pertes sont de 500 livres sterling.

Suivant une lettre anonyme reçue le 16 mars par l'administration, cet attentat avait pour but de permettre l'enlèvement d'une grande quantité d'armes déposées à l'arsenal, près du bassin, mais ce projet a été déjoué par la police.

— Suivant une dépêche de Genva, état de Nevada, une avalanche a tué 18 personnes dont plusieurs indiens.

— LE DRAME DE ROMAINVILLE. — La commune de Romainville, a été le théâtre d'une scène tragique dont la victime est un jeune homme de dix-huit ans, nommé Charles Dhoust.

Des rixes fréquentes s'élèvent entre les jeunes gens des localités environnantes et des ouvriers belges qui travaillent à l'extraction de la pierre des carrières situées sur le territoire de ces communes. Dimanche soir, plusieurs jeunes gens avaient été maltraités par ces ouvriers dans un bal de Romainville et s'étaient promis de revenir le lendemain en tirer une vengeance éclatante.

Ils se réunirent lundi soir au nombre de onze et allèrent frapper à la porte du garni habité par leurs adversaires, au no 5 de la rue de l'Eglise.

Le logeur, M. Dhoust, qui refusa de les laisser entrer, fut frappé à coups de poing et de nerf de bœuf par un nommé Loiseau.

Un coup de feu fut même tiré, qui n'atteignit personne.

M. Dhoust se rendit aux Lilas pour porter plainte auprès de M. Perruche, commissaire de police de la région. Son fils Charles, sa fille et un ami l'accompagnaient.

Comme ils rentraient à Romainville, vers dix heures du soir, ils furent assaillis par la troupe des jeunes gens et durent se défendre.

A ce moment, un des agresseurs, nommé Alfred Perreau, sortit un revolver de sa poche et en tira quatre coups sur la famille Dhoust.

Le jeune Charles Dhoust, reçut une balle dans le ventre et s'affaissa sur le chemin.

Les agresseurs prirent aussitôt la fuite.

On transporta le blessé à son domicile, tandis que M. Perruche, prévenu immédiatement, procédait à une enquête.

Dix des jeunes gens furent arrêtés le lendemain. Le onzième, qui habite Versaille doit être également sous les verrous à l'heure qu'il est.

Tous ont parfaitement reconnu les faits qui leur sont reprochés. Ils ne nient pas s'être concertés pour attaquer les Belges ni avoir assailli la famille Dhoust, afin de tirer vengeance de la plainte portée contre eux.

Sur l'ordre du commissaire de police, le nommé Charles Dhoust a été transporté à l'hôpital Tenon, où il a été impossible d'extraire la balle. Son état est considéré comme désespéré.

— UNE GARE ABANDONNÉE. — On lit dans le *Petit Provençal* :

Il s'est passé, dans la nuit de dimanche à lundi, un fait d'une gravité telle qu'il ne nous est pas permis de le passer sous silence.

Le train no 426, parti dimanche soir à dix heures cinquante-trois pour Aix, arriva à onze heures dix-sept à Sainte-Marthe, quelques voyageurs descendirent, mais personne ne se présenta pour retirer les billets; la gare était éclairée intérieurement, mais toutes les portes étaient barricadées; le chef de train s'inquiéta de ce silence, on frappa vainement: la gare était déserte ?

Chose plus grave, le sémaphore, dont le fonctionnement est très-important sur cette voie unique, était resté démasqué.

Aussitôt les employés du train firent le nécessaire pour mettre la voie à couvert, car un second train descend à cette heure-là d'Aix, et on avait aussi à parer aux éventualités du côté de Marseille.

Pendant ce temps, on avait des nouvelles du personnel de la gare dans un café, et environ à 11 heures 30 le chef de gare arriva tout ahuri et le train put continuer sa route.

Après la dernière affaire de Charenton, on comprendra difficilement que de pareils faits se produisent ; pour notre part, nous n'y ajoutons foi que parce que nos renseignements sont puisés à une source certaine et confirmés par un voyageur.

— LES MÉSAVENTURES D'UN REPORTER. — Une singulière mésaventure est arrivée tout récemment à Paris, à un reporter d'un grand journal du matin, M. X. Le juge d'instruction, accompagné de M. Macé et de plusieurs agents de la sûreté, s'étaient rendus au domicile de Mme Gasterer, rue Labat, pour compléter l'instruction. Le reporter les avait suivis et avait réussi à pénétrer dans la maison avec les agents de la sûreté. Au bout de quelques instants, il lui fallut bon gré mal gré expliquer sa présence en cet endroit. X... dit qui il était, mais les agents feignirent de n'en rien croire et le gardèrent à vue. Au bout d'une heure, impatienté, X... reussit à faire passer sa carte à M. Macé, qui lui fit répondre qu'il était désolé, mais que, s'étant introduit dans un appartement privé, il avait commis un délit de droit commun dans lequel il ne pouvait lui être d'aucune utilité. Enfin, après deux heures de détention dans la cuisine, X... fut relâché, jurant, mais un peu tard, qu'on ne l'y reprendrait plus.

— Suite de la question *Jumbo*, en Angleterre.

L'éléphant du jardin zoologique de Londres a eu samedi soir les honneurs d'une interpellation à la Chambre des Communes. M. Labouchère a demandé au secrétaire du *Board of trade* si des mesures spéciales seraient prises pour la sécurité des voyageurs qui se rendraient en Amérique sur le même navire que le terrible et dangereux éléphant ; et un autre député, M. Gill, a montré combien les craintes de M. Labouchère étaient fondées, en rappelant qu'un éléphant ramené en Angleterre par le prince de Galles, à son retour des Indes, avait tué deux ou trois passagers sur le navire qui l'avait transporté. Au milieu de l'hilarité générale, le secrétaire du *Board of trade* a répondu que le gouvernement n'était pas chargé de veiller aux consé-

TRIBUNAUX

L'affaire des jurés non jureurs devient tout à fait comique.

Vendredi trois d'entre eux ont encore essayé d'une petite manifestation librepenseuse ; seulement, effrayés par les 300 francs d'indemnité prononcés la veille contre l'un de ceux qui avaient refusé de prêter serment, ils ont... juré, *en réservant leurs scrupules de conscience !*

Les procès inscrits au rôle ont donc pu être plaidés, ce qui n'a pas empêché les défenseurs, MMes Corne et Saint-Germain, de demander acte du serment irrégulièrement prêté, en vue d'un pourvoi en cassation.

Quoi qu'il en soit, le véritable moyen d'arrêter tous ces enfantillages est trouvé: il faut frapper au porte-monnaie.

Mais comment trouvez-vous ces jurés qui jurent... sauf les scrupules de leur conscience ? C'était bien la peine, en vérité, ô libres-penseurs, de vouer à l'indignation publique la fameuse théorie des *restrictions mentales*, si complaisamment et si injustement imputée aux Jésuites !

L'INCENDIE DU THÉATRE D'HIVER

A Saint-Pétersbourg

L'Agence Havas nous communique les dépêches suivantes :

«Saint-Pétersbourg, 18 mars.

» Un incendie a éclaté, vers neuf heures du soir, au Théâtre-d'Hiver, pendant la représentation. Les détails manquent, encore, mais on croit qu'il n'y a pas de victimes.

» Saint-Pétersbourg, 19 mars.

» Le théâtre Winter-Livadia est complètement brûlé. Il n'y a aucune mort d'homme à déplorer. »

GRATIS !...

Or ça, qu'on me chauffe une boule,
Contrôleurs, graisseurs et commis.
Qu'on me serve un wagon qui roule.
C'est signé. Voici mon permis.
Que P.-L.-M., contre l'usage,
M'épargne de cruels émois.
Quel plaisir d'aller en voyage,
Tant qu'on veut, pour dix francs par mois.

Que nos poitrines étouffées
Dans l'étau du Palais-Bourbon,
S'épanouissent aux bouffées
D'un air du dehors sentant bon.
Ça, questeurs, qu'on nous réunisse
Loin de ce local empesté.
L'hiver je veux siéger à Nice,
Voter à Deauville l'été.

Oh ! quel tourbillon ! quelle fièvre !
J'irai, pour mes dix francs par mois,
Traquer en Bourgogne le lièvre
Et sur les Alpes le chamois.
Je suivrai courses et régates,
Hier au Sud, ce soir à l'Est.
Et j'éveillerai les frégates
Demain, dès l'aube, au port de Brest.

Quelle existence émerveillée
S'ouvre à nos regards ébahis !
Avec la Chambre éparpillée
Plus de danger d'être envahis.
Ce jour-là, loin de la querelle,
Nous rirons, chacun dans un train,
De ne laisser que Bescherelle
Aux mains du peuple souverain.

GASTON JOLLIVET.

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

VARIÉTÉS

DOULOUREUX SOUVENIR

On se battait dans les rues de Paris et le bruit du canon arrivait à la salle des séances de l'Assemblée constituante. Nous étions au 25 juin 1848. Inquiets, troublés, indécis, les députés formaient des groupes où les conservations animées, les projets les plus opposés témoignaient hautement des divisions qui séparaient la société française. De minute en minute des messagers accouraient, apportant les nouvelles du combat. Le champ de bataille s'étendait de plus en plus. L'inquiétude devenait extrême, et déjà plus d'un homme politique songeait à abandonner son poste pour demander à la province un abri protecteur. Le général Cavaignac, entouré d'amis, se promenait à pas lents dans une salle réservée, étrangère au service de la représentation nationale.

Entre midi et une heure, un huissier de l'Assemblée, M. M.... ouvrit la porte vivement et, d'une voix émue, dit au général Cavaignac : « La foule qui marche vers le palais est peu nombreuse et sans armes, on distingue des prêtres. » Le général sortit, accompagné d'un certain nombre de députés. Le poste qui veillait à la sûreté de l'Assemblée interdit l'entrée aux curieux, et l'on vit l'archevêque de Paris, Mgr Affre, s'avancer. Derrière lui, marchaient ses quatre grands vicaires. L'archevêque était en soutane violette, il venait à pied, de la Cité à l'Assemblée nationale. Les grands vicaires et un prêtre qui accompagnait Sa Grandeur, exprimaient une vive satisfaction, car le prélat avait partout reçu les marques du plus profond respect; les citoyens saluaient Monseigneur, les postes présentaient les armes, et les acclamations accompagnaient le vénérable pasteur. En effet, ceux qui avaient été arrêtés aux postes de l'Assemblée et formaient une escorte volontaire, faisaient entendre les cris de : « Vive Monseigneur! Vive la religion ! Vive le clergé! »

Le général Cavaignac alla au-devant de l'archevêque, qui s'arrêta et prononça ces paroles : « Monsieur le général, je voudrais apporter des paroles de paix aux insurgés. N'autoriserez-vous pas le clergé à mettre sa charité près de votre courage ? » Le général, fort ému, prononça quelques paroles de remerciement, mais il n'y eut pas de discours, pas de conditions, encore moins de mission acceptée par le prélat. Seulement, le général Cavaignac fit remettre à l'archevêque quelques exemplaires de sa dernière proclamation aux rebelles.

Au moment de la séparation, le général Cavaignac, s'approchant de Monseigneur, lui fit observer à voix basse qu'en s'approchant des insurgés il s'exposait aux plus grands périls. Le prélat sourit, et le général seul put entendre sa réponse, que deux ou trois mots exprimèrent. L'archevêque ne se rendit pas immédiatement auprès des combattants, comme on l'a souvent écrit. Il reprit le chemin de son palais vers deux heures et n'en sortit que le soir à sept heures et demie. Les journées étaient longues et se prolongeaient jusque vers neuf heures.

Plusieurs députés accompagnèrent l'archevêque lorsqu'il sortit de la Chambre des députés. A leur retour, ils déclarèrent tous que l'archevêque était acclamé avec enthousiasme et qu'ils avaient vu des hommes s'agenouiller dans les rues, implorant la bénédiction du pasteur.

Un peu après sept heures du soir, Mgr Affre, accompagné de deux vicaires généraux, MM. Jacquemet et Ravinet, sortit de son palais, se dirigeant vers la place de la Bastille où le combat était dans toute sa force. En suivant la rue Saint-Antoine, Monseigneur excita un véritable délire ; les femmes surtout se précipitaient au-devant de lui, présentant leurs enfants : quelques hommes seulement gardaient un silence farouche, mais pas un seul ne fit entendre des cris hostiles. La population comprenait évidemment la grandeur de ce sacrifice ; on devinait que le prélat allait à la mort, pour le salut des égarés, des malheureux, des coupables. Lui-même semblait connaître le sort qui l'attendait.

Son pas demeurait ferme, mais son regard s'élevait souvent vers le ciel avec cet éclat que l'œil des mourants connait seul ; son silence avait quelque chose de sacré; et le mouvement de ses mains rappelait la la bénédiction donnée par le prêtre au pied de l'autel. Une quinzaine d'étrangers suivaient Monseigneur. Parmi eux, je remarquai quelques députés. Un groupe plus nombreux suivait de loin. Devant le prélat une forte barricade s'élevait, couverte de soldats de la ligne qui faisaient feu et se courbaient pour recharger rapidement. Ce mouvement, ce bruit semblèrent suprendre Monseigneur, qui s'arrêta un instant et demanda le général qui commandait. Il venait d'être tué. Un colonel, appuyé sur la base de la barricade, vint au-devant de monseigneur.

En montant sur la barricade, on découvrait à peu de distance une autre barricade appartenant aux insurgés. Au premier coup d'œil, elle semblait déserte, tant les défenseurs mettaient de prudence dans leur tir. Ils visaient à coup sûr, et manquaient rarement leur homme. Le terrain, entre les deux barricades, était dépavé et rempli de fumée sans cesse renouvelée. Trois ou quatre morts demeuraient étendus au pied des barricades. L'un d'eux, du côté des insurgés, avait des cheveux blancs rougis par le sang, un fusil de chasse richement orné se perdait dans les plis d'une vaste capote plus civile que militaire.

Un peut avant l'arrivée du colonel, Monseigneur prononça ces paroles d'une voix distincte : *Bonus autem pastor dat vitam suam pro ovibus suis*. Beaucoup parmi les spectateurs n'entendirent pas, mais par une sorte d'inspiration une véritable foule se précipita vers le pasteur ; il y avait là les étrangers amenés par la curiosité, il y avait les habitants du quartier, il y avait même beaucoup de soldats dont les fusils fumaient encore.

Pendant le trajet de l'archevêché à la place de la Bastille, Monseigneur s'était arrêté dans plusieurs ambulances, consolant les blessés, bénissant les mourants. Le prélat voulut d'abord monter sur la barricade ; mais le colonel l'en empêcha, et un vieux capitaine, qui avait le front entouré d'un linge sanglant, lui dit : « Monseigneur il est défendu à tout ce qui n'est pas troupier de grimper là-haut! c'est la consigne.» L'archevêque répondit, en souriant : « Je respecte toujours les consignes. »

Le colonel fit cesser le feu par un roulement de tambour. Le même signal se fit entendre à la barricade ennemie. Alors, un grand nombre de soldats défenseurs de notre barricade vinrent entourer le prélat qui les bénit. Ceux qui regardaient la barricade des insurgés, virent les hommes mettre la crosse en l'air, comme s'ils demandaient la fin des hostilités.

Alors une grande scène se déroula sous les yeux de ces hommes qui s'égorgeaient il y a quelques instants, qui s'égorgeraient sans doute, avant une heure. Entre ces deux barricades, dans cet espace vide que remplissait une âcre fumée, on vit l'archevêque de Paris, nu tête, le front haut, s'avancer vers l'ennemi. Derrière lui, deux grands vicaires suivaient. Il était convenu que personne ne se joindrait aux prêtres, qui avaient exprimé le désir d'être seuls près de Monseigneur. Mais deux gardes nationaux bravèrent la défense. L'un d'eux, âgé de dix-huit à vingt ans, s'était placé à la droite de Monseigneur, dont il ne s'éloignait pas, protégeant sa marche, le guidant et le caressant de ce tendre regard que le fils a pour son père.

L'autre garde national, beaucoup plus âgé, ôta son uniforme, se vêtit d'une blouse bleue, et marcha devant l'archevêque, portant dans la main droite une branche verte arrachée à quelque arbre. Ce brave homme élevait en l'air cette branche, comme signe de paix. Ainsi, entre ces deux barricades ennemies, marchait l'archevêque de Paris, précédé de l'homme en blouse, et presque appuyé sur le jeune garde national, sans armes, sans coiffure, et dont les cheveux flottaient au vent; derrière, les deux grands vicaires priaient pour leur pasteur.

Lorsque le prélat fut à peu de distance de la barricade ennemie, les insurgés descendirent en grand nombre et s'approchèrent de lui. Les uns menaçaient en injuriant, les autres semblaient admirer ; quelques-uns adressaient des remerciements au prélat. La barricade, occupée par la troupe de ligne, était couverte de spectateurs qui suivaient d'un regard tremblant la marche de l'archevêque. Lorsqu'on le vit entouré, on crut à un danger, et beaucoup de soldats, d'officiers, de bourgeois descendirent de notre barricade, du côté où se trouvait l'archevêque. Bientôt les ennemis furent face à face. On passa de la discussion aux menaces, puis aux injures, enfin il y eut quelques vêtements déchirés. Tout à coup la détonation d'un fusil se fit entendre, et le cri : *Nous sommes trahis !* s'éleva de toutes parts. Chacun courut à sa barricade, et le feu recommença avec une extrême violence. Monseigneur, ses deux grands vicaires et les deux gardes nationaux étaient restés seuls près de la barricades des insurgés.

L'archevêque était entre les combattants : les balles sifflaient au-dessus de sa tête. Il eût pu éviter le danger en allant à droite, où des portes de maisons lui auraient livré passage ; mais il va droit aux insurgés. Le désordre devient tel que Monseigneur est séparé de ses grands vicaires. Il monte sur la barricade des insurgés, il s'élève sur des pierres roulantes, sur des poutres amoncelées ; il atteint le sommet de la barricade. Semblable à une apparition divine, cette belle image de prêtre se détache sur le fond gris du ciel. Il y a, même au milieu de ce tumulte, comme un silence solennel. Tout les yeux sont tournés vers le prêtre, qui est placé plus haut que les combattants. Voulait-il parler ? Nous l'ignorons. Mais sa main droite se levait, lorsqu'on le vit chanceler et tomber. Un coup de fusil parti de loin venait de l'atteindre... la balle lui avait brisé les reins.

Le coup de fusil n'est point parti des barricades, mais d'une fenêtre. Quelque misérable, voyant le prélat, a voulu le tuer, non par haine ou par vengeance, mais par instinct de brute. Dans les heures de délire la populace détruit, mais non pas au hasard. Avec la torche elle incendie les plus beaux monuments, les Tuileries, l'Hôtel-de-Ville, le Conseil d'Etat, le Palais de la Légion d'honneur. Dans une galerie de tableaux elle déchirera les chefs d'œuvre, et dans une foule elle tuera le plus distingué, le premier, le plus haut placé. L'archevêque a été frappé de loin par une brute parce qu'il s'élevait, à cette heure, au dessus de l'humanité, parce qu'il ne voulait pas que le sang fût versé, parce qu'il pardonnait. Il y avait quelque chose de céleste dans son apparition, et le génie du mal se dressait tout à coup pour empêcher l'œuvre divine de s'accomplir.

L'archevêque est donc tombé au sommet de la barricade des insurgés. Alors tous accourent à son secours et le feu cesse. Monseigneur est pieusement emporté par les insurgés eux-mêmes à l'hôpital des Quinze-Vingts. Le jeune garde national, blessé lui même, marche péniblement près du brancards, qu'une foule recueillie suit en silence. Monseigneur a la tête posée sur une capote militaire, roulée en forme d'oreiller. Son visage est découvert, les yeux sont fermés, la soutane s'inonde de sang. Trois ou quatre gardes mobiles, de seize à dix-sept ans, se tiennent près du brancard. Le curé de Saint-Antoine reçoit l'archevêque aux Quinze-Vingts. Les insurgés forment une garde d'honneur, qui doit veiller près du prélat. Ces hommes, révoltés contre la loi, se livrent à une enquête pour constater que le prélat a été frappé, non par ceux auxquels il s'était adressé, mais par un étranger qui avait tiré de loin.

Bientôt la nouvelle, se répandit au loin, et la foule attendrie se porta vers l'hôpital. Le feu cessa et chacun se recueillit. On admira ce sublime dévouement, on eut des louanges pour ce grand courage, mais combien remontèrent jusqu'à l'Eglise catholique, source des sacrifices ?

Couché sur son lit de douleur, l'archevêque reçut les soins de plusieurs médecins, qui jugèrent combien la blessure était grave. M. Jacquemet, vicaire général, parvint, non sans peine, à rejoindre Monseigneur.

« Répondez-moi en véritable ami, dit l'archevêque, ma blessure est-elle grave ? — Très grave. — Ma vie est-elle en danger ? — Oui, Monseigneur.— Que Dieu soit béni, et fasse cesser l'égarement du peuple ! » L'archevêque se confessa, reçut les sacrements de l'Eglise, et pria. Le lendemain à une heure de l'après-midi, Monseigneur fut rapporté à l'archevêché, au milieu d'une population agenouillée. Le 27, Mgr Affre rendait à Dieu sa grande âme.

Le lendemain de cette mort, chacun disait : L'impiété est à jamais vaincue en France ; le clergé, entouré de la reconnaissance publique, sera vénéré par les peuples. Depuis le plus éminent des prélats jusqu'à l'humble curé du village, il y aura sur le front de chaque prêtre une tache de sang éternelle, ineffaçable ; du sang versé pour la paix, pour l'union, pour l'oubli, pour le pardon, pour la charité chrétienne. Si quelque insensé songeait un jour à la persécution, le législateur se lèverait, et de sa voix la plus puissante crierait à la France : *Bonus autem pastor dat vitam suam pro ovibus suis !*

GÉNÉRAL AMBERT.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

Le Conseil des ministres

Paris, 20 mars.

Il y a eu hier soir, une réunion extraordinaire du Conseil des ministres,

Les ministres Say, Varroy et Jauréguiberry étaient absents.

Le Conseil a discuté le projet sur le recrutement. Les dispositions spéciales arrêtées par la commission spéciale du ministère de la guerre seront probablement maintenues.

Dans la séance d'aujourd'hui, le Conseil terminera cette question.

Les Grèves

Saint-Etienne, 19 mars, 10 h. 45, matin.

La grève de Roanne s'émiette, comme vous le prévoyiez. M. Thomson est encore sur les lieux; on peut considérer ses efforts comme ayant abouti, car la grève aujourd'hui n'est plus qu'un mot; lundi ou mardi, il n'en sera plus question.

Questionnés sur leur attitude probable, hier 18 mars, les grévistes ont blâmé toute manifestation. La grève a commencé sans bruit, ont-ils répondu, elle finira sans bruit.

—

A propos de grèves, le *Constitutionnel* annonce que des recherches sont prescrites, en ce moment, touchant un individu de nationalité allemande, qui a eu la main dans les grèves qui se sont produites en France depuis deux mois *et au dernier domicile duquel ont été trouvées des pièces très importantes*,

La reine Victoria

Paris, 19 mars

Un des ministres anglais, probablement lord Granville, ira à Menton cette semaine, pour être aux ordres de la reine.

On annonce aussi que lord Lyons, en compagnie de M. G. Sheffield, second secrétaire d'ambassade, ira rendre visite à sa souveraine.

Le prince Léopold est arrivé hier à Paris. Il en est reparti le même jour pour se rendre à Menton, auprès de sa mère, la reine Victoria.

La nouvelle Union

Paris, 19 mars

Il a été décidé que la souscription aux actions de la Nouvelle Union serait ouverte à partir du mardi 21 courant, au siége social provisoire de la Société en formation, 12, avenue de l'Opéra.

Un gros actionnaire du « Petit Journal »

Paris, 20 mars.

Le *Paris-Journal* assure que M. Vieil-Picard a acheté un lot considérable d'actions du *Petit Journal*.

« L'Alliance Socialiste »

Paris, 20 mars.

M. Beauquier a présidé la réunion la tenue hier par l'Alliance Socialiste républicaine.

MM. E. Pelletan et Clovis Hugues ont prononcé des discours.

ÉTRANGER

LES LETTRES PASTORALES ESPAGNOLES ET LES JOURNAUX

L'*Agence Havas* nous télégraphie que le cardinal-archevêque de Tolède a adressé une lettre aux journaux religieux, leur interdisant de commenter les lettres pastorales des évêques.

LA PRÉTENDUE DISGRACE DE SKOBELEFF

Berlin, 19 mars, soir.

On télégraphie ce soir, de Saint-Pétersbourg, que le ministre de la guerre a informé le général Skobeleff qu'il pourra rester à Saint-Pétersbourg jusqu'au 15 mai, et qu'après il reprendra le commandement du corps d'armée de Minsk.

LA QUESTION DU DANUBE

Bucharest, 19 mars.

On assure que, sur la proposition de M. Barrère, délégué français, la commission du Danube se réunira prochainement à Galatz, en session extraordinaire.

Vienne, 19 mars.

On assure que le voyage à Paris du baron de Wolkenstein, qui paraissait ajourné, aura lieu incessamment. Ce voyage a pour objet le règlement définitif de la question du Danube.

AFRIQUE DU SUD

Londres, 19 mars, soir.

Les nouvelles parvenues aujourd'hui au Foreign Office sont alarmantes. On signale des troubles à la frontière du Sud-Ouest.

LES INONDATIONS DU MISSISIPI

New-York, 18 mars.

La misère est toujours aussi grande dans les districts inondés par le Missisipi ; l'eau commence cependant à baisser. On évalue actuellement à 85,000 le nombre de personnes réduites à la misère par l'inondation.

LES CONSISTOIRES

Rome, 19 mars, midi.

Les Consistoires auront lieu dans la semaine de Pâques.

Le cardinal Alimondo ira probablement à Bologne.

AGITATION POLITIQUE EN PRUSSE

Berlin, 19 mars.

Le correspondant berlinois du *Standard*, signale une violente agitation politique qui régnerait parmi les populations slaves de la Prusse et particulièrement chez les Wendes de la Lusace.

DERNIÈRE HEURE

(Service télégraphique particulier)

Incendie du théâtre national d'Alger

Alger, 20 mars.

Le théâtre national est totalement incendié. Le feu s'est déclaré vers 3 heures du matin. Aucun accident de personne n'est signalé.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 20 Mars 1882.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

BRUITS DE COULOIRS

M. de Gavardie va présenter trois articles additionnels, sous forme d'amendements, au projet de loi relatif à l'enseignement primaire obligatoire et laïque.

On pense que la discussion occupera encore deux séances.

La commission des finances s'est occupée du projet de loi sur les enveloppes timbrées.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

PROJET D'INTÉRÊT LOCAL

Le Sénat adopte le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département des Vosges à contracter un emprunt pour les travaux de divers chemins d'intérêt commun.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modification par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, tendant à rendre l'enseignement primaire obligatoire et laïque.

L'ARTICLE 14

M. de Gavardie présente un amendement à l'article 14, dont il demande la suppression. Cet article est relatif à l'infraction entraînant une condamnation aux peines édictées par les articles 479, 480 et suivants du code pénal.

Aujourd'hui, dit l'orateur, on est infatué du besoin d'instruction. Robespierre était moins avancé que vous. Vous dites que l'instruction est tout, et que l'éducation n'est rien. Oui, vous avez dit cela dans la loi que vous votez.

Si nous n'avons pas de très-bons ministres, nous avons des lois encore plus mauvaises.

L'orateur croit que si M. P. Bert était resté aux affaires il n'aurait pas fait plus de mal que son successeur.

M. le Royer rappelle l'orateur au règlement.

M. de Gavardie expose qu'il y a différentes manières d'entendre le règlement, et que s'il y a contrevenu, c'est le ministre qui l'y a poussé.

Trois éléments de la théorie sur l'infraction échappent à l'application: ce sont le fait illicite, le fait dommageable, et le fait de l'égalité dans la peine. A propos de ce dernier fait, M. de Gavardie invoque l'opinion de Robespierre qui a déclaré qu'avant de donner l'instruction aux enfants dépourvus, il faut lui donner du pain.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du 20 mars 1882

Présidence de M. BRISSON

BRUITS DE COULOIRS

Les couloirs sont peu animés.

La commission des indemnités du coup d'Etat a reçu des plaintes nombreuses sur la partialité des commissions départementales.

On remarque dans les couloirs le consul de France à Francfort. Reçu ce matin par M. Tirard, ministre du commerce, le consul de France à Francfort s'est entretenu longuement des progrès de l'industrie en Allemagne.

Le consul a rendu compte des démarches qu'il avait faites pour obtenir l'entrée et la sortie en franchise des produits venant de France et destinés à la dernière exposition d'objets brevetés, en Allemagne.

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

PARTIE NON OFFICIELLE. — Nouvelles et correspondances étrangères.

Avis de concours pour la nomination de directeurs professeurs d'agriculture.

Tableau de la production et du mouvement des alcools à la fin du mois de février 1882.

Bulletin du Commerce

Télégrammes de MM. Reinemund et Vandervelde du Hâvre, communiqués par Jules Cauë.

Cotons

Hâvre, 20 mars.

Cours de clôture de New-York du 18 Mars.

Mars avril mai juin juill. août. sept. oct.
12,19 12,28 12,48 12,67 12,85 12,90 12,53 11,..

Ventes du jour : 64,000 balles. — Marché soutenu.

Recettes du jour : 9,000 bal. contre 16,000 en 1881.

Total de la semaine : »»,000 balles contre »»»,000 en 1881.

Saindoux

Hâvre, 20 mars.

Cours de clôture de New-York du 18 Mars.

Mars avril mai juin juill. août sept.
10,875 10,875 11,025 11,025 11,10 11,125 11.175

Roubaix, le 18 mars 1882.

Marché aux Huiles de Lille

COURS PRÉCÉDENTS

	Huiles l'hectolitre	Grains l'hectolitre	Tourteaux les 100 kil.
Colza	67 .. à	22 .. à 23 50	17 75 à 18 ..
— épuré p. q.	73	.. ..	.. ..
Œilliette b. goût.	.. ..	32 .. 33 ..	20 .. .. ..
— rousse.	.. ..	.. ..	.. ..
Cameline	60	12 .. 16 ..	19 .. 20 ..
Chanvre	.. ..	12 .. 11 ..	16 75 17 ..
Lin du pays	59	22 .. 24 ..	27 .. .. ..
Lin étranger	57	20 .. 21 50	21 .. 25 ..

COURS DU 20 MARS

Huile de colza	.. .. à .. ..
Huile épurée pour quinquet	.. ..
Lin du pays	.. ..
Lin étranger	.. ..
Caméline	.. ..
Chanvre	.. ..

Cours des Sucres et du 3/6 de Lille

DU 20 MARS 1882

MARCHANDISES	Cours offic.	Cours com.	Offert	Deman.
Sucre Indien 88 degrés	56 ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — nos 7 à 9	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— en pain, 6 k. no 1	115 ..	.. ..	.. ..	.. ..
Sucre numéro 3	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— Indigène no 3	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
316 betteraves disponibles	59 50	.. ..	.. ..	.. ..
— — courant	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— Grains disponibles	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— fin 1re qual. dispon.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — courant	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— mélasse disponible	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— à livrer, premiers	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — 4 janvier	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — 4 d'été	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — 4 derniers	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — prochain	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..

Sauvez les Enfants

Sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

M. le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrowroot et autres farinacées, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain.) la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes, d'enfants et d'adultes dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue.

Citons quelques preuves de son efficacité même dans les cas les plus désespérés.

Cure no 100,180. — Ma petite Marie, chétive frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Cure no 80,416. — M. le docteur F. W. Beneke, professeur de médecine à l'Université, fait le rapport suivant à la clinique de Berlin le 8 avril 1872 :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière Du Barry.

» L'enfant souffrait, sans cause apparente d'une atrophie complète avec vomissements continuels qui résistaient à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière arrêta immédiatement les vomissements et rétablit la santé de l'enfant en six semaines temps. »

Cure no 85,410. — Rue du Tunnel, Valence (Drôme), 12 juillet 1873. — Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant, agé de trois mois et demi entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continuels, je l'ai nourri depuis de votre excellente Revalescière. Dès le premier jour l'enfant allait mieux et après trois jours de ce régime, il reprit sa santé. — ELIZA MARTINET ALBY.

Cure no 99,625. — Avignon. La Revalescière Du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boites : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boites de 36 à 80 fr. FRANCO. — Dépôt à Roubaix, chez MM. Morelle-Bourgeois ; Desfontaines, épicier, sur la Place; Boubert, Epicerie centrale, 13, rue Saint-Georges; à Tourcoing, chez M. Bruneau, pharmacien, rue de Lille; Despinoy, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et Cie (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Propriétaire-Gérant : ALFRED REBOUX
Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX